

INDICATEUR 14



Exercice de la citoyenneté

■ **Indicateur SPÉCIFIQUE CFA — Missions définies à l'article L.6231-2 du code du travail (6°, 7°, 8°, 9° et 14°).**

Critère 3 : Adaptation des prestations, modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires

« *Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.* »

Catégories concernées : CFA uniquement (indicateur spécifique).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel, éducatif et citoyen des apprentis, conformément aux missions des CFA définies par le code du travail.

L'auditeur vérifie :

- L'existence de projets et d'actions concrètes liés à la citoyenneté
- L'accompagnement socio-professionnel et éducatif des apprentis
- L'aide aux démarches administratives et l'orientation vers des organismes spécialisés
- Les actions favorisant le développement personnel des apprentis

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Projets citoyens :

- Actions de sensibilisation aux droits civiques et à la citoyenneté
- Ateliers sur la lutte contre les discriminations
- Projets d'éducation aux médias et à l'information
- Actions sportives ou culturelles fédératrices
- Participation à des événements citoyens (journées portes ouvertes, forums)

Accompagnement socio-professionnel :

- Aide aux démarches administratives (logement, transport, aides sociales)
- Orientation vers des organismes spécialisés (Mission Locale, MDPH, assistante sociale)
- Accompagnement dans la recherche de logement, de moyens de transport
- Permanences d'écoute et de soutien

Preuves :

- Planning des actions et projets citoyens réalisés
- Comptes rendus d'ateliers ou de séances d'accompagnement
- Fiches de suivi social individuelles (anonymisées)
- Partenariats avec des structures d'accompagnement social

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
• Actions partiellement mises en œuvre ou peu formalisées	• Absence d'accompagnement socio-professionnel ou éducatif • Aucun projet ou action lié à l'exercice de la citoyenneté

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Quels projets citoyens avez-vous mis en place pour vos apprentis ?	Nous organisons chaque année plusieurs actions : une semaine de la citoyenneté avec des ateliers sur les droits et devoirs, une journée de sensibilisation aux discriminations avec un intervenant spécialisé, un projet solidaire (collecte alimentaire), et des ateliers d'éducation aux médias. Le planning annuel est affiché et les actions sont tracées.
Comment accompagnez-vous vos apprentis sur le plan socio-professionnel ?	Nous disposons d'un référent socio-éducatif qui assure des permanences hebdomadaires. Il aide les apprentis dans leurs démarches administratives (logement, transport, aides financières), les oriente vers les organismes compétents (Mission Locale, MDPH, CAF) et assure un suivi individuel des situations complexes. Les entretiens sont tracés dans une fiche de suivi.
Avez-vous des partenariats avec des structures sociales ?	Oui, nous avons des conventions avec la Mission Locale, l'assistante sociale du secteur, et une association d'aide au logement. Ces partenariats nous permettent d'orienter rapidement les apprentis en difficulté. Les coordonnées de ces structures figurent dans le livret d'accueil des apprentis.
Comment favorisez-vous le développement personnel des apprentis ?	Nous proposons des ateliers de développement personnel : gestion du stress, prise de parole, travail en équipe. Des activités sportives et culturelles sont organisées régulièrement. Un tutorat entre apprentis de différentes promotions est mis en place pour favoriser l'entraide et la transmission.
Comment tracez-vous ces actions pour l'auditeur ?	Chaque action est planifiée dans notre planning annuel des actions citoyennes. Pour chaque atelier/projet, nous conservons : le programme, la feuille d'émargement, le compte rendu et les évaluations des participants. Un bilan annuel des actions citoyennes est rédigé et intégré dans notre rapport d'activité.

Conseil pratique : L'indicateur 14 vérifie que vous remplissez vos missions légales de CFA. Planifiez vos actions citoyennes à l'année, tracez-les systématiquement, et montrez l'accompagnement socio-professionnel avec des preuves individualisées.